

MODIFICATION DU FONDE DE POUVOIR

Pièces requises

Dans tous les cas :

- **Déclaration sur l'honneur de non-condamnation, faisant apparaître la filiation**

θ **Nationalité française :**

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

θ **Nationalité étrangère :**

- Etranger résidant en France (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco, Algérie) : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Etranger résidant en France (autres nationalités) :
 - Copie du titre ou du récépissé du titre de séjour portant mention de l'activité commerciale, industrielle ou artisanale autorisée, ou de la carte de séjour vie privée et familiale ou de la carte de séjour portant la mention compétences et talents
 - ou
 - Copie de la carte de résident
- Etranger ne résidant pas en France :
 - Copie de la carte d'identité ou du passeport

Autres pièces

- Pouvoir, si nécessaire.



Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

- | | |
|--|----------|
| ➤ Si concerne l'établissement principal..... | 178,08 € |
| ➤ Si concerne l'établissement secondaire..... | 62,08 € |
| ➤ Si SARL ou SAS dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la gérance ou la présidence..... | 62,08 € |

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de taxe

Formulaire

- Imprimé M2 en deux exemplaires signés en original.

